

CCI  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
Strasbourg - Bas-Rhin

entreprise  
europe  
network

## Ateliers ACTENA

### Enjeux environnementaux, nouvelles réglementations : rôle de l'UE et impact sur la compétitivité des entreprises

Étude de cas : la mise en œuvre de la directive DEEE dans l'UE

Ursula Gori-Kaminski  
Enterprise Europe Network  
CCI de Strasbourg et du Bas Rhin

18 juin 2008

1

CCI  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
Strasbourg - Bas-Rhin

entreprise  
europe  
network

## Enterprise Europe en Alsace

- Créé en 1987
- Reconduit en 2007 et fusionné avec le CRI
- Fortes spécialisations : marquage CE, DEEE, ROHS, EUP & REACH
- Intégré à la Direction Export de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas Rhin



2

CCI  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
Strasbourg - Bas-Rhin

entreprise  
europe  
network

## Plan de la présentation

- Nature de la directive DEEE p. 4
- Particularité de l'article 175 p. 5
- Quoi, qui, quand : les études de cas p. 6 à 12
- Conclusion et débat p.13
- Mes coordonnées p.14

3

CCI  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
Strasbourg - Bas-Rhin

entreprise  
europe  
network

## Nature de la directive DEEE

La directive DEEE 2002/96/CE est une disposition réglementaire adoptée par les institutions européennes qui lie les EM quant aux résultats à atteindre tout en leur laissant le choix des moyens à mettre en œuvre

→ doit être transposée dans le droit des 27 EM  
est un acte législatif contraignant s'appliquant sur tout le territoire UE

⚠ ⇒ différences dans les transpositions  
⇒ différents degrés de mise en œuvre dans les EM

Ne s'applique pas de manière uniforme sur les 27 marchés de l'UE

4

CCI  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
Strasbourg - Bas-Rhin

entreprise  
europe  
network

## Pourquoi ces divergences ?

La directive DEEE 2002/96/CE est une disposition basée sur l'article 175 du Traité (# de l'article 95)

- ⇒ la marge de manœuvre de la CE est restreinte
- ⇒ les EM décident des actions à entreprendre
- ⇒ les EM peuvent adopter des mesures plus contraignantes pour la protection de l'environnement à condition qu'elles ne soient pas discriminatoires ou une restriction déguisée

⇒ But de la législation = harmoniser mais pas uniformiser

5

CCI  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
Strasbourg - Bas-Rhin

entreprise  
europe  
network

## Étude de cas 1 : le champ d'application

Une définition universelle : est un EEE un équipement fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, conçu pour être utilisé à une tension  $\leq$  à 1000 volts CA et 1500 volts en CC et qui relève de l'une des 10 catégories de l'Annexe 1A

- ⇒ **forces** : spectre large, permet d'inclure un grand nombre de produits (seules les exceptions sont listées)
- ⇒ **faiblesse** : sujet à interprétation pour les produits dits "frontière"
- ⇒ **3 typologies d'EM** : "Plus Petit Dénominateur Commun" " Plus Grand Dénominateur Commun" "le cas par cas"

Exemples :

- ✓ la carafe à filtration d'eau : in en F, out en D, in et out en I
- ✓ les ampoules à filament et le luminaire ménager : in en D, Gr, I ; out partout ailleurs

6

CCI  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
Strasbourg - Bas-Rhin

entreprise  
europe  
network

## Cas 2 : le producteur

Définition de la directive : est un producteur = toute personne qui fabrique et vend des EEE sous sa propre marque  
revend des EEE sous sa propre marque  
importe ou exporte des EEE

⚠ L'introducteur sur le marché national est juridiquement considéré comme un producteur par la plupart des EM = une surprise dans un Marché Unique !?

- ⇒ un nouveau métier, de nouvelles contraintes pour certaines entreprises
- ⇒ qq' entreprises renoncent à se fournir dans l'UE pour les introductions marginales (en quantité et/ou en prix)

7

CCI  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
Strasbourg - Bas-Rhin

entreprise  
europe  
network

## Cas 3 : la mise sur le marché

Notion non définie par la directive 2002/96/CE et les dispositions nationales de transposition ; mais précisée par :

- ↳ un document interprétatif de la CE "Guide relatif à la mise en application des directives Nouvelle Approche et Approche Globale "
- ↳ la jurisprudence "Arrêt de la CJCE du 9 février 2006 concernant la notion de mise sur le marché dans le cadre de la directive produits défectueux "

⚠ Détermine le moment où naissent les obligations

Deux camps, les EM qui considèrent la mise sur le marché comme

- ⇒ communautaire = la Belgique, l'Estonie, l'Irlande, les Pays-Bas
- ⇒ nationale = tous les autres EM

8

CCI  
Strasbourg - Luxembourg - Paris - Metz

entreprise europe network

## Cas 4 : collecte et responsabilité

Article 5.1 « les EM prennent les mesures appropriées pour réduire au minimum l'élimination des DEEE ménagers avec les déchets municipaux non triés et atteindre un niveau élevé de collecte sélective »

 Niveau de responsabilité des producteurs variable selon les EM

- ⇒ Aucune responsabilité (ni financement, ni organisation) : B - UK - DK - IE - I - L - NL
- ⇒ Responsabilité globale : Cy - Est - Fi - Lv - Mt - Pl
- ⇒ Contribution au financement de la collecte : F - E
- ⇒ Contribution à l'amélioration des points de collecte : Gr - Lit
- ⇒ Création de points de collecte ou financement de l'achat de conteneurs : A - D - H - P - Sl - Sk - S - Cz

9

CCI  
Strasbourg - Luxembourg - Paris - Metz

entreprise europe network

## Cas 5 : contribution visible EEE ménagers

Article 8.3 directive : "Les EM veillent à ce que pendant une période transitoire de 8 ans (10 pour la catég.1) (...) les producteurs aient la possibilité d'informer les acheteurs (...) des coûts de la collecte, du traitement et de l'élimination non polluante"

**Objectifs : informer le consommateur du coût de la gestion de la fin de vie des EEE acquis, le sensibiliser à la politique environnementale mise en œuvre**

- ✓ Facultatif, mais autorisé, dans tous les EM
- ✓ Obligatoire à Chypre, en Espagne, en France
- ✓ Durées d'application ≠ de la directive en Grèce, à Malte, en Tchéquie

10

CCI  
Strasbourg - Luxembourg - Paris - Metz

entreprise europe network

## Cas 6 : le registre des producteurs

Article 12: "Les EM établissent un Registre des producteurs et recueillent, sur une base annuelle, des informations (...) sur les quantités et catégories d'EEE mises sur le marché, collectées, réutilisées, recyclées et valorisées"

**Objectifs : s'assurer de la mise en œuvre de la directive et du respect par les EM de l'objectif "4kg/an/habitant"**

- ✓ Pas de registre européen, mais un registre / EM
- ✓ Obligation d'avoir une entité juridique légale dans les # EM pour pouvoir s'inscrire (excepté en D, H, P)
- ✓ Informations différentes requises registre par registre

11

CCI  
Strasbourg - Luxembourg - Paris - Metz

entreprise europe network

## Autres diverses nuances

-  Poubelle barrée des EEE pro → Obligatoire dans toute l'UE  
Facultatif en France, Allemagne, Espagne
-  Reprise 1 pour 1 → Obligatoire dans toute l'UE  
Facultative en Allemagne, Danemark, Slovénie
-  Objectif de 4 kg/an/hab → Pas le même partout  
+ élevé en Flandres que dans toute l'UE

 Différentes dates de démarrage des filières dans l'UE

12

- ↳ Période de mise en œuvre d'une directive : compter 2 à 3 ans de flottements pendant lesquels les entreprises peuvent rencontrer des difficultés d'application
- ↳ Quoi qu'il en soit, ces difficultés ont un coût pour les entreprises et les fragilisent sur le marché unique

### A débattre

- ✓ Comment améliorer la coordination des EM au sein du TAC ?
- ✓ Consulter les entreprises pour évaluer l'impact de ces mesures à priori et non seulement à posteriori ?
- ✓ Est-il pertinent d'utiliser l'article 175 comme fondement des directives environnementales ?
- ✓ L'adoption d'un règlement ou baser les directives "environnementales" sur l'article 95 = plus judicieux ?

Merci de votre attention,  
des questions ?

### Contact Enterprise Europe Network à Strasbourg

- ✉ [u.gori.kaminski@strasbourg.cci.fr](mailto:u.gori.kaminski@strasbourg.cci.fr)
- ☎ 03 88 76 42 35
- 🌐 [www.eic.minefi.gouv.fr](http://www.eic.minefi.gouv.fr) [www.alsace-export.com/euro-info-centre](http://www.alsace-export.com/euro-info-centre)